

VILLAGE HISTORIQUE DE  
*Val-Jalbert*

Politique de développement durable

## **Préambule**

Cette Politique de développement durable a été rédigée en collaboration avec le Centre québécois de développement durable. Afin de posséder une politique cohérente, reflétant les valeurs et les préoccupations du Village historique de Val-Jalbert en matière de développement durable, la réalisation du présent document a fait suite à une rencontre entre un conseiller du Centre québécois de développement durable, la direction générale et les cadres gestionnaires du Village historique, au printemps 2018.

## **Mission**

Opérer, protéger, mettre en valeur et développer de manière durable le site historique de Val-Jalbert dont les fondements reposent sur son histoire, son patrimoine et son environnement naturel.

## **Vision**

Val-Jalbert...

- Offre l'une des meilleures expériences immersives parmi les sites touristiques et patrimoniaux en Amérique du Nord;
- Est un site patrimonial authentique proposant des modes de visites dynamiques et innovateurs, adaptés aux visiteurs, facilitant la découverte de ses multiples facettes;
- Est un leader qui se distingue par l'application de critères de qualité supérieure dans l'ensemble de son offre touristique et la valorisation de son patrimoine.

## **Valeurs**

- Authenticité
- Partenariat
- Distinction
- Respect

## **Valeurs de l'organisation en développement durable**

- Transversal : Stratégie de l'organisation
- Économique : Impact sur le développement local
- Social : Participation et relation de travail
- Environnemental : Gestion des matières et de l'impact environnemental local

## Principes directeurs

La politique de développement durable du Village historique de Val-Jalbert concorde avec les cinq principes de développement durable inscrits à la charte « Musées et développement durable » de la Société des musées du Québec. Le Village historique est une institution muséale reconnue ayant un devoir de conservation, de mise en valeur et de diffusion de ses collections et s'orientant vers un équilibre entre les aspects économiques, sociaux et environnementaux de son organisation, dans une volonté de pérennité de son patrimoine culturel.

*Principe 1 – Équité et solidarité sociale* : Par ses actions, le Village historique de Val-Jalbert veut mettre de l'avant des valeurs d'équité, de justice et d'égalité.

*Principe 2 – Participation et engagement* : Le Village historique souhaite inspirer ses employés et les visiteurs du site à œuvrer à l'amélioration et à l'avancement de leur communauté, en tant que citoyens engagés et mobilisés.

*Principe 3 – Accès au savoir* : Compte tenu du fort potentiel éducatif du Village historique, l'institution muséale a le devoir de rendre ses collections accessibles au plus grand nombre, en favorisant une approche participative et interactive.

*Principe 4 – Protection du patrimoine culturel* : La conservation de la richesse culturelle de Val-Jalbert constitue une priorité pour le Village historique et s'inscrit dans une vision à long terme quant au développement du site.

*Principe 5 – Production et consommation responsables* : Haut lieu de mémoire possédant un caractère patrimonial riche, le Village historique considère la production et la consommation responsable comme essentiel à son bon fonctionnement et en accord avec sa vision quant à son futur.

## Orientations et objectifs stratégiques

Les objectifs stratégiques reflètent les principes directeurs évoqués ci-haut et adoptés par le Village historique de Val-Jalbert. Ils correspondent au caractère propre de l'institution muséale et sont en accord avec sa mission.

Dans le respect des lois, des politiques, des règlements et en fonction des ressources financières et humaines disponibles, les orientations et objectifs stratégiques de la présente politique de développement durable du Village historique de Val-Jalbert guident, dans une perspective d'amélioration continue, les activités à l'interne, selon les thématiques et enjeux suivant :

- Thématique économique et enjeux économiques :
  - Pérennité de l'organisation :
    - Favoriser des projets et des investissements responsables qui sont en cohérences avec les valeurs de l'organisation.
  - Pratiques d'achats et d'approvisionnement :
    - Intégrer des critères de développement durable dans l'ensemble des processus d'achats et d'approvisionnement
  
- Thématique sociale et enjeux sociaux :
  - Impact sur le développement local – Participation et relation de travail :
    - Encourager la participation du plus grand nombre à des activités qui ont un impact positif considérable et une valeur ajoutée pour la collectivité.
  - Santé et sécurité – Responsabilité sur les produits et services :
    - Mettre en place un ensemble de conditions favorables pour limiter les risques et assurer un environnement sécuritaire, tant pour les visiteurs que pour les employés.
  
- Thématique environnementale et enjeux environnementaux :
  - Gestion de matières résiduelles :
    - Assurer une gestion responsable des matières résiduelles à travers l'ensemble des activités et opérations de l'entreprise.
  - Gestion de l'eau :
    - Poursuivre les efforts de sensibilisation et de réduction pour assurer une gestion responsable de l'eau.
  - Gestion des émissions de GES :
    - Envisager de réduire à moyen terme les émissions de GES liées aux activités et opérations de l'entreprise.
  
- Thématique transversale ou de gouvernance et enjeux transversaux ou de gouvernance :
  - Stratégie de l'organisation :
    - Rendre cohérente les stratégies et orientations de l'entreprise avec la démarche de DD.
    - Arrimer le plan de développement (et les projets qui y sont projetés) avec les éléments de définition stratégique de l'organisation (mission, vision et valeurs; politique de DD).
  - Responsabilité sur les produits et services :
    - Multiplier les outils afin de connaître et d'augmenter le niveau de satisfaction des différentes clientèles face aux services et activités offertes.

- Documenter et connaître le profil et les caractéristiques des fournisseurs de l'entreprise.
- Communication :
  - Instaurer des mécanismes permettant de consulter les personnes-clés (internes et externes) de l'organisation en vue de bonifier et de valider les priorités, les décisions et les orientations.

#### Portée et champ d'application

L'équipe de direction du Village historique de Val-Jalbert s'engage à appliquer la présente politique de développement durable à l'ensemble de ses activités, ses opérations et ses décisions. Elle mettra tout en œuvre pour partager la démarche de développement durable auprès de ses parties prenantes internes et externes. Tout nouveau développement et tout nouveau projet seront également soumis à la politique de développement durable.

#### Mise en œuvre

La mise en œuvre de la présente politique de développement durable sera assurée en :

- Mettant en place un comité de développement durable;
- Diffusant la présente politique (ou une version résumée) tant à l'interne qu'à l'externe;
- Assurant une cohérence et une intégration harmonieuse avec le Plan de développement 2018-2022;
- Intégrant les orientations et les objectifs de la présente politique dans les plans d'action de l'organisation;
- Se dotant d'outils de suivi et de pilotage de la démarche de développement durable incluant des indicateurs précis;
- Révisant la présente politique tous les cinq ans ou lorsque cela est pertinent.

Il revient à la direction générale de piloter la démarche de développement durable et d'adopter avec la présidence du conseil d'administration la présente politique.

#### Entrée en vigueur

La présente politique entre en vigueur lors de son adoption par la direction générale et la présidence du conseil d'administration, le 22 novembre 2018, sous le numéro suivant 85-075 de la MRC Domaine-du-Roy

  
 Michèle Castonguay  
 Directrice générale

  
 Jacques Girard  
 Président du conseil d'administration